



Octobre 2013

## SOMMAIRE

### > Focus :

- [Transfert de connaissances au parquet de Bruxelles](#)
- [La Commission au complet!](#)

### > Actualités :

- [Cour d'appel de Bruxelles - Analyse du fonctionnement de la section correctionnelle](#)
- [Vidéoconférence](#)

### > Contact



S. Lipszyc et B. Bulthé

## FOCUS

### Transfert de connaissances au parquet de Bruxelles

La loi du 19 juillet 2013 a réformé l'arrondissement judiciaire de B.H.V. qui comportera, dès que la scission sera effective, 2 parquets distincts : celui de Bruxelles et celui de Halle-Vilvorde.

Afin de s'assurer de la meilleure réussite possible de la scission, le parquet a mis en place un important dispositif qui inclut notamment un projet portant sur le transfert de connaissances.

Selon le parquet de Bruxelles, la scission entraînera un transfert de personnel important, avec un risque accru de pertes de connaissances critiques pour l'organisation. Par ailleurs, les connaissances acquises au parquet de Bruxelles devront être présentes dans les 2 nouvelles entités. L'expertise de la Commission a été sollicitée pour aider l'équipe de projet du parquet de Bruxelles à mener à bien ce volet « transfert des connaissances ».

Un [protocole de collaboration](#) a été signé le 11 juillet 2013 par le procureur du Roi de Bruxelles et le président de la CMOJ.

La première étape du [projet](#) a consisté à identifier les connaissances critiques des seniors, en utilisant la méthode du mindmapping. Chaque senior s'est entretenu avec un des membres de l'équipe de projet, qui a ensuite réalisé une carte des tâches permettant d'identifier celles pour lesquelles un transfert des connaissances est nécessaire. Cette première étape fut réalisée durant les mois de juillet et d'août.

En septembre, des duos Seniors/Juniors ont été constitués et la mise en œuvre de plans de transfert de connaissances a pu démarrer, avec l'aide et l'appui des membres de l'équipe de projet.

« La collaboration avec la Commission permet d'encadrer chaque duo seniors/juniors individuellement afin de s'assurer que le transfert des connaissances se déroule dans les meilleures conditions. L'expertise de la Commission et l'investissement de ses membres dans l'équipe de projet nous aide concrètement à la réalisation de nos objectifs » (Valérie Devos - Conseiller en GRH Parquet du procureur du Roi de Bruxelles).



E. Robert

### La Commission accueille son quatrième magistrat !

Par arrêté royal du 19 août 2013, Eric Robert a été nommé membre de la Commission en sa qualité de magistrat francophone du siège. (M.B. 29 août 2013). La Commission est enfin au complet.

Eric Robert, juge de complément au tribunal de police de Verviers, peut se prévaloir d'une expérience professionnelle riche et variée, notamment en qualité d'enseignant, d'avocat, de mandataire judiciaire et de magistrat sur une période de près de vingt-sept années.

[>> Retour au sommaire](#)

### Cour d'appel de Bruxelles . Analyse du fonctionnement de la section correctionnelle



Ayant pris connaissance des travaux menés par la Commission de modernisation au bénéfice de la [cour d'appel de Gand](#) (réorganisation de la section civile), la cour d'appel de Bruxelles a souhaité collaborer avec la Commission dans le même esprit et [réaliser un projet](#) comparable, au niveau de sa section correctionnelle.

Le comité de gestion de la cour d'appel de Bruxelles désire inscrire celle-ci dans un processus de modernisation. Pour ce faire, il souhaite obtenir une meilleure vue des tâches effectuées par tous les membres de la section correctionnelle (magistrats & personnel).

Un [protocole de collaboration](#) a été signé entre la Cour d'appel et la Commission le 24 septembre. Une séance de kick off du projet aura lieu le 5 novembre.

Ensuite, l'équipe de projet de la Commission rencontrera et entendra toutes les catégories de personnel de la section correctionnelle (magistrats, greffiers, collaborateurs, référendaires). Sur la base des informations ainsi récoltées, la CMOJ examinera les processus de travail de cette section et analysera si d'autres processus ou de meilleurs processus sont possibles, de sorte que le traitement du dossier puisse être plus efficient.

Les points forts, mais aussi les problèmes, les goulots d'étranglement et les difficultés rencontrées seront inventoriés . Ensuite, il sera possible, si nécessaire, de proposer des pistes d'amélioration.

[>> Retour au sommaire](#)

### Vidéoconférence



A la demande de la Ministre de la Justice, la CMOJ a réalisé, durant les mois de mai et juin 2013, une recherche exploratoire relative à une possible utilisation de la vidéo-conférence, technique et infrastructure, utilisée par les Centres de crise provinciaux comme alternative aux missions de commissions rogatoires internationales.

En effet, un an auparavant, la Ministre de l'Intérieur avait marqué son accord pour que les magistrats puissent utiliser cet équipement, pour autant d'une part que les modalités d'utilisation soient concrétisées dans un accord à conclure entre les gouverneurs et les procureurs généraux et d'autre part que les frais liés à cette utilisation soient remboursés aux provinces.

Fin juin 2013 la CMOJ a adressé [son rapport](#) à la Ministre de la justice. Il est disponible, en néerlandais et en français, depuis le mois de septembre.

Le rapport fait un état de la situation, une analyse des besoins, vu sous l'angle du «monde judiciaire», et des possibilités à partir des Centres de crise provinciaux, ainsi qu'une énumération des points pour lesquels de futures actions ou discussions seront nécessaires.

La CMOJ a invité les acteurs concernés à réagir au rapport et leur a soumis une proposition de calendrier qui pourrait mener à un accord.

[>> Retour au sommaire](#)